

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Absents : 1

- dont suppléés

- dont représentés 1

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 septembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (*parti après la question 13 et a donné pouvoir à Mme PIGNATEL*), MARTIN-CHARPENEL Pierre (*parti après la question 16*), BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*parti après la question 12*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : M. MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION KAYA**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités ;

**VU** sa compétence « Culture » à l'échelle du territoire, qui lui confère une mission de valorisation du patrimoine ;

**CONSIDERANT** que le patrimoine fortifié est un axe majeur de la politique culturelle de la vallée de l'Ubaye et qu'il est l'un des atouts du Pays d'Art et d'Histoire ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de **500 €** présentée par l'Association KAYA;

**CONSIDERANT** que cette association, installée au cœur des Alpes du sud et spécialisée dans l'organisation d'évènements artistiques et culturels, revendique, depuis sa création en 2005, un statut de passerelle entre la culture, le territoire et le public ;

**CONSIDERANT** que cette association, résolument ancrée dans une démarche pluridisciplinaire, propose des créations artistiques contemporaines et des actions culturelles autour du patrimoine permettant aux traditions d'exister autrement et favorisant les liens entre générations ;

**CONSIDERANT** que cette association a organisé le 5 août dernier l'évènement culturel et musical « Trad'in » sur l'esplanade Pellegrin, mettant en valeur la forteresse de Tournoux ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable à la majorité de la Commission des Finances,

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention de **500 €** à l'Association « KAYA»,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la Communauté 2017,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY